

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT

DE RENNES

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

## COMMUNE DE BAIS

L'an deux mil douze, le vingt huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt deux juin deux mil douze, sous la présidence de Monsieur Joseph PICHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19                      présents : 14                      absents: 5

Joseph PICHET – Nathalie CLOUET – Roger POULARD - Christine MADDALIN-HEBERT - Laurent BESNIER - Daniel DAHIOT - Chantal GODET - Philippe JACQUES – Véronique MARCHAND-SAVALLE - Tiphaine MAUSSION - Patricia MOREL – Céline OGER - Christian POTTIER - Anne-Marie RUBLON

Formant la majorité des membres en exercice.

### **Absent non excusé :**

**Absents excusés :** Patrick MASSET - Stéphane JEUSSET - Emmanuelle ROUSSEAU - Jean-Jacques HERVOUIN - Denis VALOTAIRE

**Secrétaire :** Nathalie CLOUET

**Pouvoirs :** Patrick MASSET à Nathalie CLOUET - Stéphane JEUSSET à Roger POULARD - Emmanuelle ROUSSEAU à Laurent BESNIER - Jean-Jacques HERVOUIN à Joseph PICHET – Denis VALOTAIRE à Tiphaine MAUSSION

### **12-50 Participation pour voies et réseaux – extension au Fresne**

Vu la délibération du 24 juillet 2003 instaurant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Bais ;

Vu la demande de Monsieur et Madame RUBEILLON de désenclaver leurs parcelles par un accès sur le lotissement « Le Hameau du Fresne » afin de les rendre constructibles.

Considérant que les travaux de viabilisation et de voirie sont exclusivement destinés à permettre l'implantation de nouvelles constructions sur ces parcelles RUBEILLON ;

### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour : 19                      Présents : 14

Voix contre : 0                      Votants : 19

Abstentions : 0

DECIDE de fixer le coût total des travaux suivant le tableau suivant :

Voirie	9 205,61 € TTC
Desserte eau potable	1 737,60 € TTC

2 branchements EU- EP	11 398,46 € TTC
Téléphone	2 865,62 € TTC
électricité	1 732,48 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>26 939,77 € TTC</b>

DIT que les propriétés foncières concernées sont les parcelles AB 1205, AB 1206, AB 1207 et AB 1210 (total de 1 729 m2).

FIXE le montant de la participation pour voirie et réseaux, due par mètre carré de terrain nouvellement desservi à 15,58 € TTC.

### **12-51 Lotissement « Le Hameau du Fresne » – avenant FTPB**

Vu la délibération du Conseil Municipal autorisant Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise FTPB ;

entreprise	montant initial du marché en € HT	avenant 1 en € HT	montant avenant n°2 en € HT	montant total du marché en € HT
<b>Avenant n°2 – réactualisation des prix</b>				
FTPB	112 282,00	8 907,00	623,49	121 812,49

#### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour : 19            Présents : 14

Voix contre : 0        Votants : 19

Abstentions : 0

APPROUVE la conclusion de cet avenant ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet avenant.

### **12-52 Devis divers**

#### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour : 19            Présents : 14

Voix contre : 0        Votants : 19

Abstentions : 0

APPROUVE les devis suivants (investissement):

<b>DIVERS</b>		
Cybercommune – modem routeur	Hospital Informatique	75,00 € TTC article 2183

Cantine – tables et patères	CAMIF	2 579,18 € TTC article 2184
Ecole Jacques Prévert – meubles à cases	Haba	604,00 € TTC article 2184
Ecole Jacques Prévert – accoudoirs table adaptée	Dupuy	224,00 € TTC article 2184
Ecole Jacques Prévert – table à langer	ATHEO	1 650,00 € TTC article 2184
<b>VOIRIE article 2315-21</b>		
Rue de l'Ecu – géomètre pour régularisation de l'emprise voirie	Nathalie DECAMPS	718,80 € TTC
Changement du clapet sur poteau d'incendie à La Haute Pérauderie	VEOLIA	349,63 € TTC
Point à temps automatique	Beaumont	29 690,70 € TTC (fonctionnement)
Entretien des talus	Templon	5 293,50 € TTC (fonctionnement)
Rénovation voirie	Pigeon	19 835 € TTC
Eclairage public – remplacement de foyers vétustes	Citéos	1 584,13 € TTC
Abattage d'arbre – parcelle à Béru	Colombel	2 511,60 € TTC
<b>BUDGET LOTISSEMENT « Le Hameau du Fresne »</b>		
Extension de voirie au Fresne pour la desserte de 2 terrains	Colombel	9 205,61 € TTC
<b>BATIMENTS</b>		
Cantine – revêtement mural et peinture	JefcoSylvo	2 696,74 € TTC article 2313
Salle Unisson - isolation	DOINEAU	903,66 € TTC article 2313-20
Salle Unisson – décodeur TNT	Sono West	405,44 € TTC article 2184-20
Salle Unisson - chariot	Henri Julien	1 109,89 € TTC article 2184-20
Salle Unisson - platine	Festivitré	199,00 € TTC article 2184-20
Salle Unisson – table à langer et matelas	CAMIF	377,21 € TTC article 2184-20
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>		
Station d'épuration – renouvellement de matériel	VEOLIA	11 359,00 € TTC

## **12-53 Emprunt - tracteur**



**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour : 18                      Présents : 14

Voix contre : 0                    Votants : 19

Abstentions : 1

VOTE les tarifs de location suivants **en euros** :

	particuliers et entreprises		associations	
	Bais	extérieur	Bais	extérieur
espace couloir 135 m2	70	140	70	140
petite salle 101 m2	290	390	70	390
grande salle entière 425 m2	1 jour : 570 2 jours : 870	1 jour : 690 2 jours : 1200	1 jour : 230	1 jour : 690
demi grande salle	1 jour : 420 2 jours : 600	1 jour : 510 2 jours : 820	1 jour : 115	1 jour : 345
demi grande salle avec scène			140	345
scène loges arrière-scène 220 m2	70	140	70	140
cuisine sans repas	15	15	15	15
cuisine petite salle	30	60	30	60
cuisine 1/2 grande salle	50	100	50	100
cuisine grande salle	70	140	70	140
vin d'honneur petite salle	100	150	50	100
vin d'honneur demi grande salle	150	220	75	150
vin d'honneur grande salle	240	380	120	240
vin d'honneur couloir espace bar	100	170	100	170
mariage 1 jour	750	900		
mariage 2 jours	900	1200		
bal thé dansant 14 h 19 h dimanches et fériés			1€/pers et 200 € mini	800
bal thé dansant 14 h 19 h semaine			1€/pers et 100 € mini	600
repas dansant (midi ou soir)			440	880
Tribune (mise en place et repli)	100	200	100	200
mise à disposition de la salle le jour précédent (si disponible – sous conditions)	à 8h00 : 80 à 14h00 : 50			
mise à disposition gratuite pour les associations locales la veille de 17h à 20h (si disponible)			gratuit	
mise à dispo personnel technique	25€/H en semaine			
sono principale	50	100	50	100
sono mobile	30	60	30	60
vidéo	50	100	50	100
vaisselle 1 couvert	1	1	1	1
Flûtes champagne le carton de 12 verres	5	5	5	5
mise à disposition pour obsèques	gratuit			
utilisation cuisine – vaisselle – percolateur pour obsèques	20			
ménage insuffisant	25€/H			
caution sono	750	750		750
caution éclairage	350	350		350

caution détérioration salle ou mobilier	500	500		500
---	-----	-----	--	-----

APPROUVE le règlement intérieur de la salle Unisson.

## **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 11-36 DU 20 AVRIL 2011**

### **12-56 Droit de préemption urbain**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB 1206, et AB 1208 et 1210 au chemin vert ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB 655, AB 640 et AB 638, 3 chemin du Bourg Saint Père ;

#### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour : 19            Présents : 14

Voix contre : 0        Votants : 19

Abstentions : 0

RENONCE au droit de préemption urbain sur ces parcelles.

### **12-57 Lotissement du Trésor - réservations de lots**

Vu la délibération n°10-65 du 20 juillet 2010, fixant le prix de vente des lots ;

Vu le courrier de Monsieur et Madame Lilian FOSSE portant réservation du lot n°6 ;

Vu le courrier de Monsieur Jacques GORON portant réservation du lot n°33 ;

Vu le courrier de Monsieur Mickaël ROBERT et Mademoiselle Ingrid OLIVIER portant réservation du lot n°27 ;

#### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour : 19            Présents : 14

Voix contre : 0        Votants : 19

Abstentions : 0

DECIDE la vente de ces lots du lotissement du Trésor aux personnes ci-dessus désignées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les compromis de vente et les actes de vente à recevoir par Me Le Comte, Notaire à Louvigné de Bais ;

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe « Lotissement du Trésor ».

### **12-58 Cantine municipale – tarifs 2012-2013**

Considérant l'évolution du prix de revient des repas;

Considérant la proposition des commissions « Finances » et « Affaires scolaires » d'augmenter les prix des repas du restaurant scolaire et de fixer ainsi qu'il suit les tarifs pour l'année scolaire 2012-2013 :

	<b>TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2012-2013</b>
<b>enfants des classes maternelles</b>	2,85 €
<b>enfants des classes primaires</b>	3,30 €
<b>adultes enseignants bénéficiant de la participation de l'Académie</b>	5,30 €
<b>adultes enseignants ne bénéficiant pas de la participation de l'Académie</b>	6,30 €
<b>adultes non enseignants</b>	6,30 €

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour : 19            Présents : 14

Voix contre : 0        Votants : 19

Abstentions : 0

DECIDE de fixer les tarifs de la cantine municipale comme figurant dans le précédent tableau à compter du 3 septembre 2012.

### **12-59 Garderie périscolaire – tarifs 2012-2013**

Considérant la proposition des commissions « Finances » et « Affaires scolaires » d'augmenter les tarifs de la garderie (matin et soir) pour l'année scolaire 2012-2013 à 0,55 € les 30 minutes.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour : 19            Présents : 14

Voix contre : 0        Votants : 19

Abstentions : 0

DECIDE de fixer le tarif de la garderie municipale à 0,55 € les 30 minutes à compter du 3 septembre 2012.

**12-60 Droit de préemption urbain - périmètre**

Numéro annulé

**DIVERS**